

17 octobre 2023, Strasbourg, France

Newsletter Transplant 2023 – Guider l’avenir de la transplantation

Une nouvelle édition du bulletin *Newsletter Transplant* vient de paraître. Les données internationales sur les activités de don et de transplantation pour 2022 y sont présentées.

Le nombre de pays couverts cette année – 86 – est sans précédent. Ce rapport annuel est élaboré grâce au soutien précieux de l’Organisation nationale espagnole de transplantation (ONT), qui coordonne chaque année le recueil, la compilation et l’analyse de données internationales par l’intermédiaire d’un réseau étendu d’Autorités de santé et de contacts officiellement désignés participant aux activités en matière de don et de transplantation, et sous l’égide du Comité européen sur la transplantation d’organes (CD-P-TO) de la Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM)/Conseil de l’Europe. *Newsletter Transplant* compte parmi les moyens déployés par le CD-P-TO pour mener des études comparatives entre programmes de don et de transplantation. Cela contribue à augmenter la disponibilité des organes et à renforcer l’efficacité des systèmes de transplantation et, par conséquent, à garantir le droit humain fondamental d’accès à des soins de santé de qualité.

En 2022, dans les États membres du Conseil de l’Europe, près de 40 000 transplantations d’organes ont été réalisées dans plus de 1 000 centres de transplantation, soit 6 % de plus qu’en 2021, et ce, grâce au don d’organes, de tissus ou de cellules de plus de 20 000 personnes, vivantes ou décédées. Les transplantations les plus fréquentes sont celles du rein (64 %), du foie (25 %) et du cœur (6 %).

En revanche, les listes d’attente de greffe ont enregistré environ 48 000 nouvelles inscriptions en 2022, soit presque six nouvelles personnes par heure. Près de 7 300 personnes sur liste d’attente sont décédées l’année dernière, soit 19 par jour en moyenne.

D’après les données, la reprise des activités de transplantation se poursuit à l’échelle mondiale, avec une hausse de 9 % en 2022 contre 13 % l’année précédente, et ce, alors que la pandémie de COVID-19 semble reculer de manière générale.

Petra Doerr, Directrice de l’EDQM, a félicité les personnels de santé, les personnes donneuses et leurs familles pour le dévouement. Elle a ajouté : « Pour pouvoir récolter un jour tous les bénéfices attendus des techniques de transplantation modernes – qui ont déjà permis de sauver et d’améliorer des milliers de vies au fil des années –, il est nécessaire de s’attaquer à l’allongement préoccupant des listes d’attente. Les données sont claires : l’avenir d’un trop grand nombre de personnes dépend de l’obtention d’un organe transplantable. Trop de patient·es souffrent depuis trop longtemps. Il existe des solutions viables pour remédier à ce problème, mais il est essentiel de sensibiliser le grand public pour pouvoir les appliquer. » Elle a ensuite rappelé qu’une seule personne pouvait sauver jusqu’à huit vies en donnant ses organes et en sauver ou en améliorer une centaine en donnant ses tissus. La situation n’évoluera que si nous faisons preuve de solidarité à l’égard des personnes en attente de greffe. Il nous incombe donc à toutes et à tous de faire connaître à nos proches notre volonté concernant le don d’organes, de tissus et cellules, de manière posthume ou de notre vivant.

Beatriz Domínguez-Gil, Directrice de l’ONT, a également commenté : « Il ne fait aucun doute que, pour assurer la transparence et mener des études comparatives entre pays, il est essentiel de faire un suivi des pratiques en vigueur dans les différents États membres dans le domaine du don et de la transplantation de substances d’origine humaine. C’est là l’objet du bulletin *Newsletter Transplant* et la raison pour laquelle il s’est imposé comme une référence internationale. »

Outre les données exhaustives présentées dans *Newsletter Transplant*, l'édition de cette année reprend également les instruments juridiques fondamentaux adoptés en 2023 :

- [Recommandation CM/Rec\(2023\)7](#) du Comité des Ministres sur l'établissement de registres nationaux harmonisés de transplantation d'organes en vue de faciliter le partage de données entre pays
- [Résolution A/RES/77/236](#) des Nations Unies – Adoption de mesures efficaces et renforcement et promotion de la coopération internationale concernant le don et la transplantation d'organes pour prévenir et combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et de trafic d'organes humains

En savoir plus

Les données recueillies sont gérées par le Global Observatory on Organ Donation and Transplantation et hébergées sur son site (www.transplant-observatory.org/), qui a été développé et est tenu à jour par l'ONT.

Pour en savoir plus sur la Journée européenne du don (EDD) – la journée européenne du don d'organes, de tissus et de cellules –, rendez-vous sur www.edqm.eu/fr/edd.

Pour en savoir plus sur les travaux de l'EDQM et du CD-P-TO dans le domaine du don et de la transplantation d'organes, rendez-vous sur <https://go.edqm.eu/CDPTOfr>.

Newsletter Transplant (en anglais uniquement) est téléchargeable gratuitement sur <https://go.edqm.eu/NLTransplantFR> ; des exemplaires papier peuvent être commandés sur la boutique en ligne de l'EDQM : <https://store.edqm.eu/index.html>.

Contact : Evangelos Tasopoulos, Division Communication & Évènementiel, EDQM, Conseil de l'Europe

Tél. : +33 (0)3 90 21 53 90 – E-mail : evangelos.tasopoulos@edqm.eu

Note à l'intention des rédacteurs. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet : www.edqm.eu.

L'EDQM est une organisation qui joue un rôle moteur en matière de protection de la santé publique, grâce aux normes qu'elle contribue à élaborer et mettre en œuvre et dont elle surveille l'application, afin d'assurer la qualité, la sécurité et le bon usage des médicaments. Les normes qu'elle élabore sont des références scientifiques reconnues dans le monde entier. La Pharmacopée Européenne est juridiquement contraignante dans les États qui en sont membres¹. L'EDQM développe également des lignes directrices et des normes dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes et de la protection de la santé des consommateurs.

Organisation politique créée en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre à promouvoir la démocratie et les droits humains à l'échelle du continent, ainsi qu'à développer des réponses communes aux enjeux sociaux, culturels et juridiques auxquels sont confrontés ses 46 États membres.

1. La [Commission européenne de Pharmacopée](#) compte 40 membres : Allemagne, Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Macédoine du Nord, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Türkiye, Ukraine et l'Union européenne.